

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
ASSEMBLEE GENERALE DU 15 janvier 2009 À 17 HEURES

Le 15 janvier deux mille neuf à dix-sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, salle de la communauté des communes, sous la présidence de Monsieur François SZYPULA.

Membres en exercice : 32
Membres présents : 30
Membres votants : 32
Date de convocation : 08 janvier 2009

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :	SUPPLEANTS PRESENTS :
ARFEUILLES	TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard	
ARRONNES	SZYPULA François	
CHÂTEL-MONTAGNE	ETIEN Michel DERRIEN Jean-Paul	
CHÂTELUS	COLAS Philippe CAMBON Alain	
FERRIÈRES-SUR-SICHON	LAZZERINI Jean Marcel LAFAYE Jean René	
LA CHABANNE	PERRET Jean-François	
LA CHAPELLE	COULANGE Nicole MARTIN Patrick	
LA GUILLERMIE	GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard	
LAPRUGNE	DURAY Eric	
LAVOINE	BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard	
LE MAYET DE MONTAGNE	MERCIER Jean-Claude MERCIER Suzanne	
MOLLES	GADET René DUMONT Christophe	
NIZEROLLES	CHARASSE Michèle	
SAINT-CLÉMENT	BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine	
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	BLETTERY Jacques	CHRETIEN Audrey

Absents et représentés :

M.; DUBOS Frédéric (Laprugne) qui a donné procuration à M. Jean-François PERRET (maire de Laprugne).
M. THEVENET Paul (Nizerolles) qui a donné pouvoir à Mme Michèle CHARASSE (maire de Nizerolles).

Absents excusés :

ROUDILLON Philippe (St Nicolas Des Biefs) qui est remplacé par Melle CHRETIEN Audrey, sa suppléante.

Invités : - M. Lucien REBIRON (Journal La Montagne)

- M. Bernard DUFREYNOY (Journal La Semaine de l'Allier)
- Mme Mireille POUZERATTE (Trésorière) – Excusée
- M. Bruno CHABLE et Mesdames Mari-Jo ROCHE et Marie-Hélène BLETTERY (CCMB)

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués.

Monsieur François SZYPULA présente ses vœux aux délégués communautaires tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Monsieur le Président indique que l'ordre du jour a été modifié. Le dossier « projet de Centre d'hébergement à Châtel Montagne » a été retiré car il manquait des informations sur le sujet et les personnes qui devaient présenter le sujet ne pouvaient pas être présentes ce jour.

Il propose donc le nouvel ordre du jour :

- Renouvellement du contrat de travail de Mme Muriel GAIME.
- Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion concernant le service de remplacement.
- Projet de bail avec le cabinet de Kinésithérapie du Mayet De Montagne.
- Questions diverses
 - o Monsieur LACOUR, ERDF
 - o Zone de Mornier
 - o Voirie forestière
 - o Décisions modificatives au budget 2008

Monsieur COLAS demande de rajouter un point sur le nettoyage du Sichon.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. La séance peut commencer.

1) Intervention de M. LACOUR (EDF) :

Monsieur LACOUR fait une intervention très brève. Il indique qu'une réunion spécifique sera programmée avec divers partenaires afin de présenter aux élus l'application de la loi SRU.

2) Renouvellement du contrat de travail de Mme Muriel GAIME :

Monsieur SZYPULA indique au conseil qu'il s'agit de la première maison des services de France. Elle permet de mutualiser les services. C'est un challenge réussi : en 2008, 573 personnes ont fréquenté les locaux contre 414 en 2007. Cette structure est subventionnée à hauteur de 80 %. L'état impose la présence d'une hôtesse d'accueil qui sert d'intermédiaire entre les différentes administrations qui interviennent dans la maison des services. L'état finance à hauteur de 20000 € par an pour couvrir les charges de fonctionnement depuis la création de la maison des services.

L'état a proposé 10000€ supplémentaire que la CCMB a refusé car cela signifiait la fermeture de la trésorerie. En effet, une personne de la TG serait venue dans les locaux de la CCMB pour faire quelques permanences.

La personne embauchée, en l'occurrence Mme Muriel GAIME travaille 17H30 par semaine. Du fait que nous ne sommes pas certain des aides de fonctionnement de l'état d'année en année, le contrat est annuel.

Monsieur SZYPULA demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de ce contrat de travail dans les mêmes conditions.

(texte intégral de la délibération)

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME MURIEL GAIME

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de renouveler le contrat de Mme Muriel GAIME, emploi contractuel à mi-temps, d'une durée de un an renouvelable, pour l'animation de la Maison des Services Publics de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Cette personne assurera l'interface et l'accueil commun entre les usagers et les différents services.

Les besoins du service appellent des compétences spécifiques de rédacteur de niveau bac + 2 (secrétaire de direction ou équivalent) avec une expérience dans l'accueil du public et la gestion de plannings.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

décide le renouvellement du contrat de Mme Muriel GAIME, agent contractuel de catégorie B, grille des rédacteurs,

mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à ce renouvellement.

- 3) Renouvellement de la convention avec le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

(texte intégral de la délibération)

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Président indique au conseil que Mme Michelle BECOUZE est toujours en détachement à la DRAC à Clermont Ferrand.

Aujourd'hui, il convient de renouveler la convention de remplacement afin d'assurer la continuité du service.

C'est Mme BLETTERY Marie-Hélène, secrétaire de mairie à St Nicolas Des Biefs, qui assure le remplacement depuis le 17 juin 2008 à raison de 16 heures par semaine.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

décide le renouvellement de la convention de remplacement avec le Centre de gestion, dans les mêmes conditions, jusqu'à la régularisation de la situation administrative de Mme Michelle BECOUZE,

mandate Monsieur le Président ou son représentant pour effectuer toutes démarches nécessaires pour la poursuite de cette convention.

- 4) Projet de bail avec le cabinet de kinésithérapie du Mayet De Montagne :

Il s'agit d'une nouvelle entreprise qui s'installe. Messieurs MOREAU et SAUVANNET quittent le cabinet ENJOLRAS. Ils souhaitent louer les anciens locaux de la CCMB ce qui représente environ 130 m².

Ils souhaiteraient apporter des modifications : cloisons souples, installation de la balnéothérapie (60000€ d'investissement). C'est tout à fait règlementaire que le locataire réalise des travaux d'aménagement à l'intérieur du local. Monsieur le président propose aux

conseillers que l'entreprise soit exonérée de loyer pendant six mois afin qu'ils puissent faire les travaux intérieurs.

L'ensemble du conseil communautaire est favorable.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'ensemble des locations des anciens bâtiments représente environ 2000€ par mois.

5) Zone de Mornier :

Monsieur le Président rappelle qu'au départ de l'action nous avons 27 % de subvention pour financer le projet, ensuite on est arrivé à un financement à hauteur de 63 %..Aujourd'hui on peut prétendre à une aide de 80 %.. Nous avons obtenu le permis de construire début décembre. A l'unanimité le conseil est favorable à la reprise du projet. IL faut monter le dossier de demande de subvention rapidement.

(texte intégral de la délibération)

ZONE D'ACTIVITES DE MORNIER – LE MAYET DE MONTAGNE
--

Monsieur le Président rappelle que le projet d'aménagement de la zone de Mornier est destiné à créer un bâtiment industriel de 500 m² divisible par lots de 50 à 100 m² et plus pour accueillir des activités industrielles et artisanales. Le bâtiment en structure et parement bois comportera sur chaque façade 5 portes d'accès pour camionnettes et camions et un quai de chargement commun à toutes les entreprises. Il est uniquement destiné à de la location. Il ne sera pas possible ni d'en acheter une partie ni d'y projeter une opération d'atelier relais ou de crédit bail. En raison de la taille du terrain et si le besoin s'en fait sentir, il sera possible d'y implanter deux autres bâtiments pour des usages similaires.

le Conseil Régional a souhaité, lors des discussions avec les services, que le lot dallage soit intégré à la demande de financement, alors qu'il était prévu initialement de ne construire qu'un bâtiment couvert et fermé et que les aménagements intérieurs seraient réalisés au fur et à mesure des demandes de location. Ce lot a donc été intégré aux demandes de subventions déposées auprès de la région Auvergne et du Conseil Général, et, renseignements pris, il s'avère qu'il est possible de demander une Dotation de Développement Rural (DDR) complémentaire pour une seconde tranche de travaux.

Lot terrassement :	45 000 euros
Lot maçonnerie :	29 280 euros
Lot charpente :	39 040 euros
Lot couverture bardage :	67 100 euros
Lot dallage :	20 348 euros
Lot mini-station :	20 740 euros

TOTAL	230 798 euros H.T.
Honoraires d'architecte :	18 464 euros H.T.
Frais divers (SPS, contrôle...) (10% du projet)	4 500 euros H.T.
TOTAL GENERAL	253 762 euros H.T.

Plan de financement :

Aménagement de la zone (dont architecte et frais divers) (18% du projet total) :

Etat :	19 710 euros (40%)
Conseil Général (FDAZA) :	7 391 euros (15 %)
Conseil Régional :	12 318 euros (25%)
CCMB :	9 855 euros (20 %)

	49 274 Euros H.T.

Bâtiment (dont architecte et frais divers) (82% du projet total) :

Etat (DDR 1 ^{ère} tranche) :	33 634 euros (16%)
Etat DDR (2 ^{ème} tranche)	8 874 euros (4%)
Conseil Général (FDIE) :	34 960 euros (17%)
Conseil Régional :	51 122 euros (25%)
Construction bois (Conseil Régional) :	35 000 euros (17%)
CCMB :	40 898 euros (20%)

	204 488 euros H.T.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- annule la précédente délibération relative à ce plan de financement
- valide le plan de financement proposé
- mandate le Président ou son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à l'octroi de ces subventions
- mandate le Président ou son représentant pour lancer les procédures de marché public nécessaires.

6) Le bassin du Sichon :

Monsieur Philippe COLAS demande pourquoi les associations de pêche de Châtelus ne sont pas au courant des actions qui sont faites sur le Sichon. Monsieur CHABLE indique qu'elles doivent l'être puisque régulièrement des réunions sont organisées.

Sur le versant de la Besbre, la communauté de communes souhaiterait entreprendre les mêmes démarches que sur le Sichon mais c'est beaucoup plus compliqué car il y a quatre partenaires porteurs potentiels : les 4 communautés de communes sur lesquelles s'écoulent cette rivière. Cela fait deux ans que le Conseil Général et l'Agence de l'Eau négocient mais tous n'ont pas les mêmes priorités.

A ce jour un seul volontaire la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Quand au dossier Sichon, il avance. Le travail de nettoyage se poursuit.

7) Voirie forestière :

Monsieur SZYPULA laisse la parole à Jean-Dominique BARRAUD. Ce dernier indique que M. DUMONT a réalisé tous les métrés par rapport aux plans qu'ont fournis les communes. La commission « Aménagement rural » sera prochainement réunie afin de définir l'ordre dans lesquels les travaux seront réalisés.

Monsieur Jacques TERRACOL pose le problème de dégradation de la voirie forestière. Selon lui, la charte de débardage n'est pas adaptée à la réalité du terrain.

Monsieur SZYPULA stipule qu'il s'agit d'un code de bonne conduite. Le maire a un pouvoir de police et peut donc intervenir s'il juge que les dégâts sont importants.

L'entreprise qui débarde le bois est tenue de remettre le chemin en état. Seul le propriétaire du terrain est responsable des dégradations. La commune connaît le propriétaire et donc peut se retourner contre lui.

8) Décisions modificatives :

(texte intégral de la délibération)

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2008 n°1
--

Virements de crédits – budget général :

Dépenses		Recettes	
Article-Opération-Fonction	Montant	Article-Opération-Fonction	Montant
60452 : Achats études travaux prestations	805,00		
6522 : Reversement de l'excédent des budgets	-4 600,00		
673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 795,00		
	0,00		

Total dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la décision Modificative proposée.

(texte intégral de la délibération)

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2008 n°2
--

Virements de crédits – budget général :

Dépenses		Recettes	
Article-Opération-Fonction	Montant	Article-Opération-Fonction	Montant
611 : contrat prestations services avec entreprises	-2 300,00		
6218 : Autre personnel extérieur	2 300,00		
	0,00		

Total dépenses	0,00	Total Recettes	
-----------------------	-------------	-----------------------	--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la décision Modificative proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.